

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 1998

Québec, le 23 octobre 1998

Monsieur Guy Forgues
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, C.P. 97
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E6

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport et les informations complémentaires que vous lui avez transmis, les 12 mai 1997 et 29 septembre 1998, en réponse aux modalités de suivi aux recommandations formulées dans son rapport d'évaluation de ces programmes.

Le programme *Techniques de micro-informatique* (901.91) conduisant à une AEC comportait une recommandation relative à la détermination plus précise d'une offre de formation spécifique à l'AEC notamment en esquisant les profils de formation en fonction des besoins et attentes des milieux de travail. La Commission estime que les actions réalisées par le Collège répondent adéquatement à sa recommandation. Axé sur le développement de compétences en micro-informatique, le programme comporte un devis pédagogique susceptible de répondre aux attentes des étudiants. Les relations étroites avec les organismes partenaires favorisent également la conception d'une formation capable de répondre adéquatement aux besoins et attentes des milieux de travail. Les ajustements apportés au programme montrent une capacité de répondre à l'évolution des besoins. Enfin, la gestion conjointe permet d'enrichir le programme de l'expertise développée par le Département d'informatique.

Une recommandation avait également été formulée concernant le programme *Techniques de l'informatique* (420.01) conduisant au DEC. Cette recommandation touchait le soutien technique requis pour effectuer l'entretien et la réparation des appareils informatiques. La Commission estime que l'accent mis sur l'entretien préventif avant les périodes de pointe et le remplacement de certains appareils répondent adéquatement à sa recommandation. Elle note que les usagers sont satisfaits des solutions mises en place pour remédier aux problèmes identifiés.

La Commission note par ailleurs les suites données à quelques suggestions formulées dans son rapport : la réduction de la charge de travail des étudiants en 5e et 6e sessions par la révision des exigences des cours *Mise en oeuvre I* et *II*; le plan de développement triennal des équipements et logiciels dont s'est doté le Département d'informatique; l'amélioration de l'équipement accessible aux professeurs.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Trois-Rivières a su profiter de l'évaluation pour améliorer la qualité déjà reconnue de ses programmes de DEC et d'AEC en *Informatique*.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer